

26 janvier 1970

Quarante-cinquième sessionPoint 2.6 de l'ordre du jour

DETECTION INTERNATIONALE DES REACTIONS ADVERSES AUX MEDICAMENTS

(Projet de résolution préparé par les Rapporteurs)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de situation présenté par le Directeur général¹ sur le projet pilote OMS de pharmacovigilance internationale,

Conscient de l'importance que revêt la détection des réactions adverses aux médicaments et, en particulier, l'établissement d'un système international à cette fin,

Rappelant les résolutions WHA18.42, WHA19.35, WHA20.51 et EB43.R17,

1. PREND NOTE avec satisfaction des résultats positifs du projet pilote;
2. RECOMMANDE à la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé que la phase pilote du projet soit suivie d'une phase opérationnelle primaire, qui constituera un jalon supplémentaire sur la voie d'un système pleinement opérationnel de détection des réactions adverses aux médicaments et fera partie intégrante du programme de l'Organisation;
3. EXPRIME l'espoir que, en attendant une décision de l'Assemblée mondiale de la Santé sur cette question, on trouvera des moyens de financer les activités du projet en 1970, une fois expirée la subvention grâce à laquelle le projet fonctionne;
4. APPELLE l'attention de la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé sur la nécessité de continuer à assurer le financement de ces activités à partir de 1971, s'il est décidé qu'elles seront poursuivies comme le propose le paragraphe 2 de la présente résolution;
5. SE FELICITE de la coopération efficace des centres nationaux des dix pays participants;
6. EXPRIME sa profonde gratitude au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui, par son aide inappréciable, a permis de mener à bien la phase pilote du projet.

¹ Document EB45/24.

